

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE : Bassins Tude et Dronne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Comité syndical du 22 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

### Etaient présents –

M. Laurent BERTAUD- Mme Myriam HUGET	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS	AUBETERRE sur DRONNE
M. Pas de représentant présents	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Joël JARNY	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – M. Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves DUPUY	BORS DE MONTMOREAU
M. Pas de représentant présents	BRIE / CHALAIS
M. Jean Pierre CHARBONNIER – Mme Myriam VIGNAUD	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Daniel BOUCHERIE	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER	CHAVENAT
M. Julien COGULET	COURGEAC
M. Patrick ROBERT- M. François DI VIRGILIO	COURLAC
M. Noël GEORGES	CURAC
M. Christophe PETIT	JUIGNAC
M. Cyril BRARD – M. Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE – M. Joël LABROUSSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET- M. Michel DUMAS	MONTBOYER
M. Pas de représentant présents	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Pierre BROUILLET - M. Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Daniel ROUSSE	ORIVAL
M. Géraldine BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Jean Marie RIBEREAU	ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD – M. Loïc SEGUIN	St AMAND DE MONTMOREAU
M. Michaël PASQUIER – M. Fabrice GUITARD	St AVIT
M. Vincent FROUGIER	St EUTROPE
M. Corinne BILLONNET	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Martine VAN LECKWYCK - CATRY	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN	St QUENTIN DE CHALAIS
M. Dominique LE GRELLE- M. William RICHARD	St ROMAIN
M. Patrick BENOIT	St SEVERIN
M. Nicole GEIMOT	YVIERS

Date de la convocation : 10 septembre 2014 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 32  
 Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 30  
 Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 13

### Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2<sup>e</sup> classe en charge de la mission de technicien de rivière  
 M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique  
 Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude

**OBJET : Programme décennal d'entretien de la Tude et de ses affluents  
Adoption de la dixième tranche pour l'année 2015**

**EXPOSE :**

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité que le programme décennal de travaux d'entretien de la Tude et de ses affluents prévoit d'engager la dixième tranche pour l'année 2015 (délibération n° 297 du 15 mars 2005).

Il poursuit en rappelant que cette 10<sup>ème</sup> tranche comporte plusieurs volets :

- \* Les travaux d'entretien de la ripisylve sur un affluent : la Viveronne 9295 m
- \* la continuité écologique et la diversification des écoulements,
- \* les travaux ponctuels de renaturation de berges, enlèvement d'embâcles ...,
- \* les frais de procédures et de publicité....,
- \* le chantier d'insertion (PASS SUD CHARENTE).

Ce programme a été estimé globalement à **96 200 € HT**. Il regroupe l'ensemble des postes de dépenses ci-dessus. Monsieur le Président termine en précisant que cette dixième tranche fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**RESOLUTION :**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'adopter dans sa totalité la 10<sup>ème</sup> tranche du programme décennal d'entretien de la Tude et de ses affluents pour un montant de 96 200 € HT,
  - D'inscrire au budget primitif de l'année 2015 le montant de 112 809,50€ TTC,
- De solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Conseil Régional Poitou-Charentes, Conseil Général de la Charente, Agence de l'eau Adour Garonne et Fédération de la Pêche 16,
- De donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
J. BONIFACE